

03 JAN 2001

SARCELLES

# VILLE DE GONESSE

## Z.P.P.A.U.P.

- ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER -



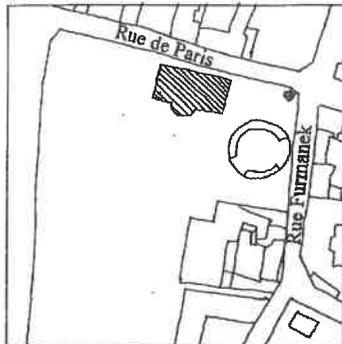
Gonesse 1900



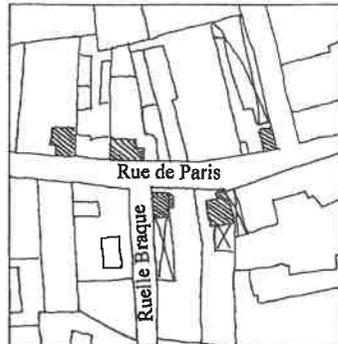
Gonesse 2000

S.C.P.A. RIQUIER-SAUVAGE  
Architectes d p l g Urbanistes  
Patrick POGNANT collaborateur

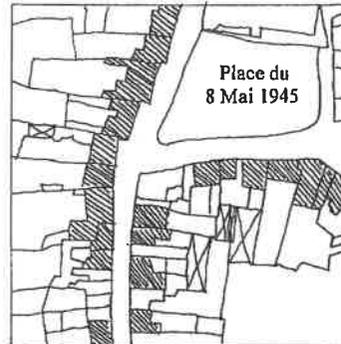
11bis rue Jean-Jacques Rousseau  
95160 MONTMORENCY  
Tel : 01 39 64 66 95  
Fax : 01 39 89 49 75



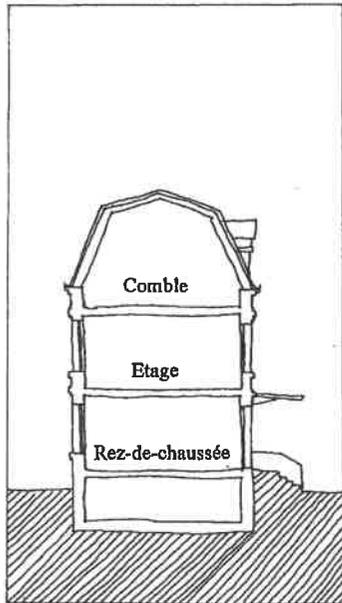
- Demeure bourgeoise implantée au milieu d'un parc. Cette demeure accueille aujourd'hui la mairie, et son parc a été redécoupé.



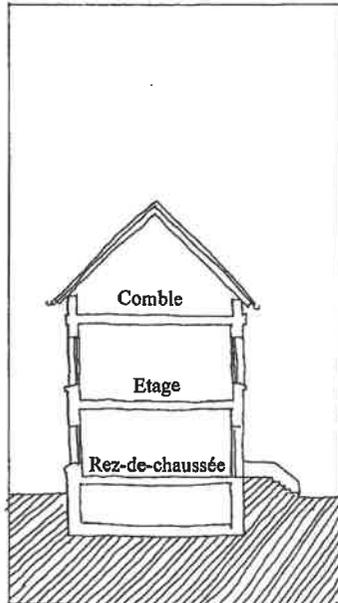
- Villas bourgeoises. Sur ces cinq villas, une seule ne possède pas de façade à l'alignement sur rue.



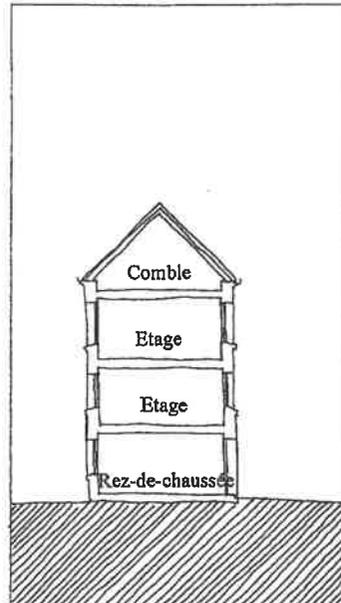
- Immeubles de rapport.



- Demeure bourgeoise. R+1+C



- Villas bourgeoises. R+1+C



- Immeubles de rapport. R+2+C

### PARCELLAIRE

- Plutôt situées en périphérie du noyau ancien, les parcelles des demeures bourgeoises contrastent avec les parcelles étroites du centre ancien de Gonesse.

- Les villas bourgeoises sont construites sur de grandes parcelles de formes allongées.

- Les immeubles de rapport sont nombreux au centre du village et sont implantés sur des parcelles en lanière avec le petit coté sur rue.

### IMPLANTATION ET ORGANISATION DE LA PARCELLE

- Les demeures bourgeoises sont isolées sur leurs parcelles souvent au milieu d'un parc. La continuité sur rue est assurée par des murs de clôture.

- Les villas bourgeoises possèdent presque systématiquement une façade à l'alignement sur rue.

- Les immeubles de rapport sont implantés à l'alignement, sur les deux limites séparatives créant une urbanisation continue sur rue.

### VOLUMETRIE

- Les demeures bourgeoises s'inspirent du modèle classique du château. De hauteurs R+1+C (rez-de-chaussée + 1 niveau + comble) et R+2+C pour les pavillons.

- Certaines villas bourgeoises s'inspirent des demeures bourgeoises dont elles reprennent un élément. D'autres ont des compositions "éclectiques" (complexité des volumétries, des détails, etc....) R+1+C.

- Les immeubles de rapport ont des volumes simples. La profondeur des bâtiments ne dépasse jamais six à huit mètres pour des raisons techniques (portée maximale des solives en bois). Les façades ont toujours une hauteur supérieure à la hauteur du toit. Ce type de construction a un aspect massif, de hauteur R+2+C (rez-de-chaussée + deux étages + comble) ou R+3+C dans le cas fréquent de rehaussement.

### ANALYSE

PARCELLAIRE.....IMPLANTATION ET ORGANISATION DE LA PARCELLE.....VOLUMETRIE.....



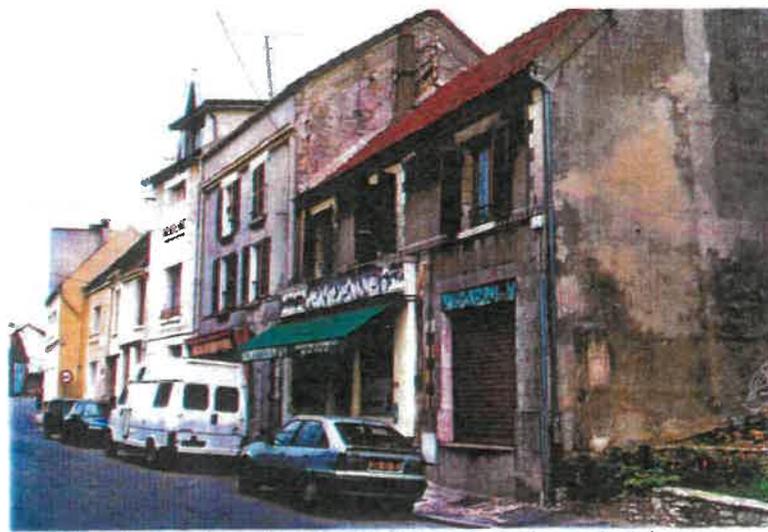
- Rue de Paris - Villas bourgeoises implantées à l'alignement sur rue.



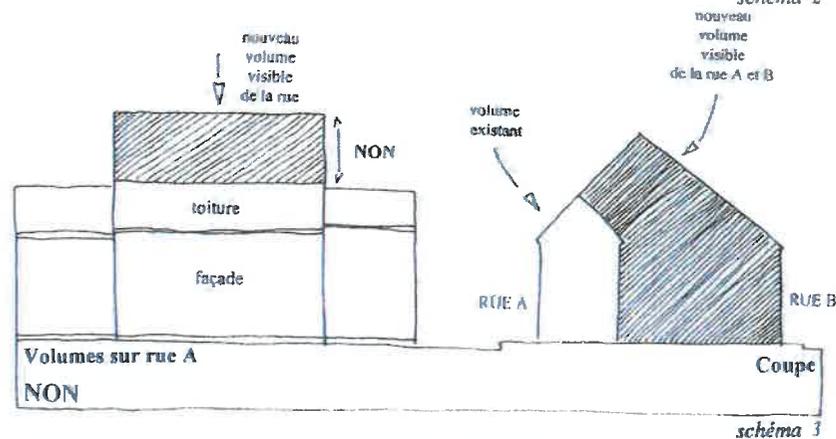
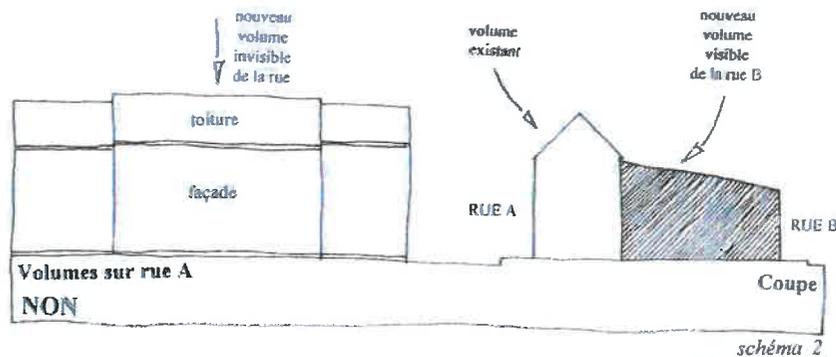
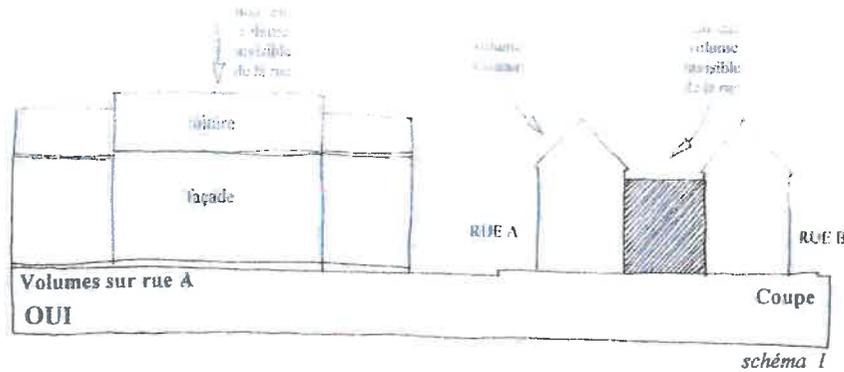
- Surélévations disgracieuses venant rompre la continuité des toitures.



- Rue de Paris - Demeure bourgeoise transformée en mairie.



- Surélévation venant rompre l'équilibre de la façade et isolant la corniche de la toiture.



**Prescriptions:**

• **Demeures et villas bourgeoises:**

P.1- Les façades seront conservées ou du moins les agrandissements ne devront pas jurer avec l'architecture existante mais la valoriser. Les extensions pourront comporter des toitures terrasses dans la mesure où les perspectives, les gabarits, la continuité de la rue ne sont pas remis en cause

P.2- Les agrandissements seront traités dans le même esprit que les constructions existantes ou bien avec une architecture contemporaine qui joue par contraste (photo 1).

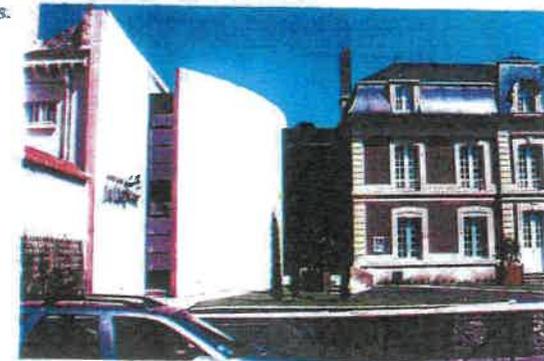
• **Villas bourgeoises et immeubles de rapport:**

P.3- Les rampants des toitures s'harmoniseront avec les volumes des constructions voisines (hauteur des façades et des toitures). Les extensions pourront comporter des toitures terrasses dans la mesure où les perspectives, les gabarits, la continuité de la rue ne sont pas remis en cause (schéma 1, 2 et 3).

P.4- Les égouts de toiture et les faitages régneront sensiblement avec les constructions voisines traditionnelles (schéma 4).

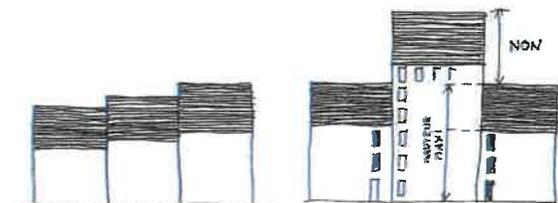
**Recommandations:**

R.1- On évitera de modifier les volumes des constructions traditionnelles non dénaturées.



- Une architecture contemporaine pour l'extension de cette ancienne demeure bourgeoise. Un jeu subtil s'instaure entre le passé et le présent agissant comme une valorisation réciproque.

photo 1

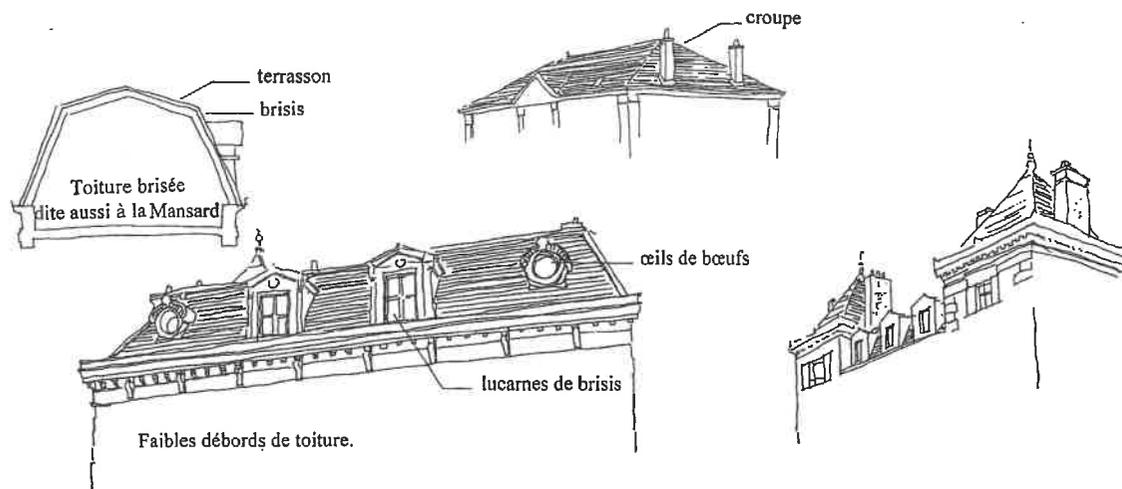


OUI

schéma 4

**PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS**

PARCELLAIRE.....IMPLANTATION ET ORGANISATION DE LA PARCELLE.....VOLUMETRIE....



- Demeure bourgeoise.

schéma 5

TOITURE - VOLUME PRINCIPAL SUR RUE

- Les demeures bourgeoises ont soit une toiture brisée (dite aussi à la Mansard) en ardoise et zinc, soit une toiture à 2 ou 4 pentes comportant des croupes. La couverture prend son départ sur une corniche, les chevrons restent invisibles en façade (schéma 5).

- Les villas bourgeoises ont pour la plupart un faîtage parallèle à la rue. La tuile plate, l'ardoise, la tuile mécanique sont utilisées pour couvrir ces constructions. Les débords de toiture sont fréquents, avec la mise en scène d'éléments de charpentes travaillés (schéma 6).

- Les immeubles de rapport possèdent des toitures à deux pentes dont le faîtage est parallèle à la rue.

D'une manière générale, la toiture est à deux pentes, dans le sens de la plus grande dimension, avec une inclinaison comprise entre 35° et 45°.

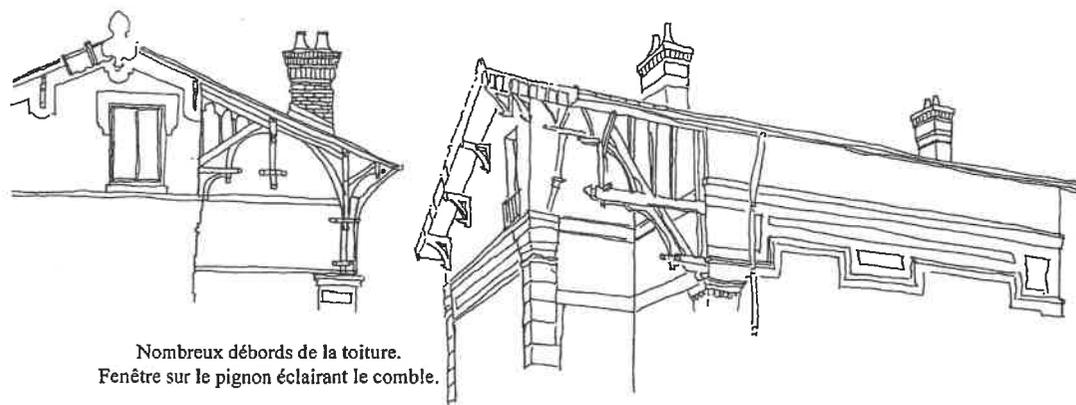
Recouvertes en petites tuiles plates (environ 60 à 70m<sup>2</sup>) ou, fréquemment aussi, en tuiles mécaniques. La coloration des tuiles est dans des tons terre cuite (brun/rouge). D'une manière générale, les couvertures ne présentent pas de débords prononcés.

La couverture prend son départ sur une corniche, les chevrons restent invisibles en façade (schéma 5).

CHEMINEE

- Les demeures et les villas bourgeoises possèdent des cheminées enduites, ou en brique ou pour quelques une en brique et pierre reprenant le décor de la façade. Elles font l'objet d'un soin particulier d'appareillage, avec des couronnements marqués par le jeu des briques et surmontés de mitrons en terre cuite (mitron: appareil situé au-dessus d'une souche de cheminée pour empêcher l'entrée de la pluie et du vent).

- Les souches de cheminées des immeubles de rapport sont de sections rectangulaires et situées sur un pignon près du faîtage. Ces souches sont recouvertes d'un enduit et surmontées de mitrons.

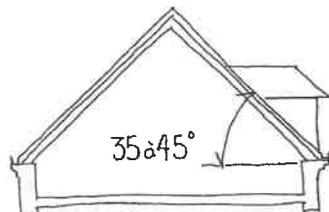


- Villa bourgeoise.

schéma 6

ANALYSE

TOITURE.....LUCARNE.....CHEMINEE.....



- Immeubles de rapport. Angle des toitures compris entre 35 et 45°.



- Lucarne à bâtière



- Lucarne à capucine



- Lucarne de brisis



- Lucarnes à fronton

### LUCARNE

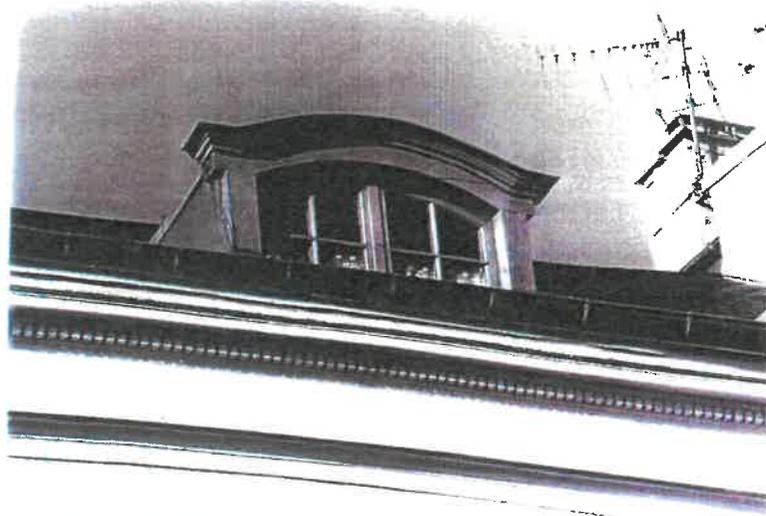
- Les demeures bourgeoises ont sur leurs toits brisés des lucarnes aux frontons variés, ou des œils de bœufs (schéma 5).

- Les villas bourgeoises ont rarement des lucarnes. Elles présentent fréquemment un étage sous comble éclairé par une fenêtre sur le pignon et des châssis à tabatière (châssis à tabatière: châssis ayant la même inclinaison que le toit - schéma 6).

- Les immeubles de rapport possèdent peu de lucarne. Cependant, l'utilisation des combles a engendré la réalisation de lucarnes souvent disproportionnées sans référence au contexte bâti environnant.

### ANALYSE

TOITURE.....LUCARNE.....CHEMINEE.....



- Rue du Général Leclerc.



- Réfection rudimentaire avec enduit ciment pour ces lucarnes d'une demeure bourgeoise.



- Rue Camus.



- Lucarne surdimensionnée.

**BONS EXEMPLES**

**TOITURE.....LUCARNE.....CHEMINEE.....**

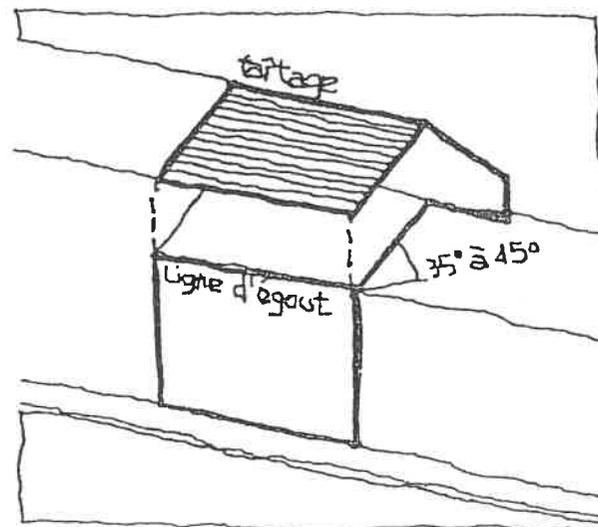
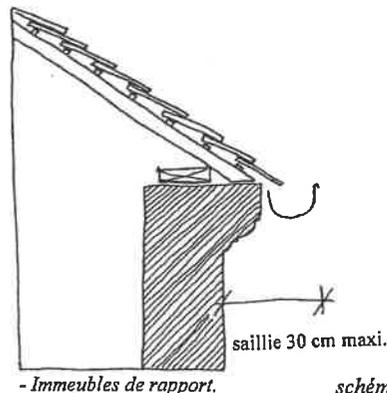


schéma 7



- Immeubles de rapport.

schéma 8

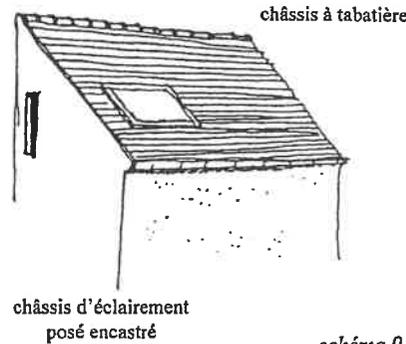


schéma 9

**Prescriptions:**• Demeures et villas bourgeoises:

P.5- Les matériaux d'origine des couvertures seront conservés (tuile, ardoise, zinc).

P.6- La matière plastique est proscrite pour les chéneaux, gouttières et descentes d'eau pluviale.

P.7- Les nouvelles lucarnes reproduiront celles existantes sur l'édifice.

P.8- Les châssis de toit seront posés encastrés (schéma 9).

• Immeubles de rapport:

P.9- La pente de toiture des volumes principaux sera comprise entre 35 et 45° (schéma 7). Cette pente pourra être réduite dans le cas de couvertures en zinc.

P.10- Les couvertures seront réalisées en petites tuiles plates (60 à 70 au m<sup>2</sup>) ou en tuiles mécaniques petits moules nuancées (20 unités min. au m<sup>2</sup>). Les tuiles seront en terre cuite.

P.11- Les tuiles couleur ardoise ou similaire sont proscrites.

P.12- Les couvertures en zinc, ainsi que les toitures terrasses sont autorisées pour couvrir des bâtiments annexes ou des volumes, en second plan, sur cour.

P.13- Les toitures ne posséderont pas de débord en pignon et les saillies à l'égout n'excéderont pas 30 cm, gouttière comprise (schéma 8).

P.14- Les éléments de charpente (chevrons..) resteront invisibles en façade (schéma 8).

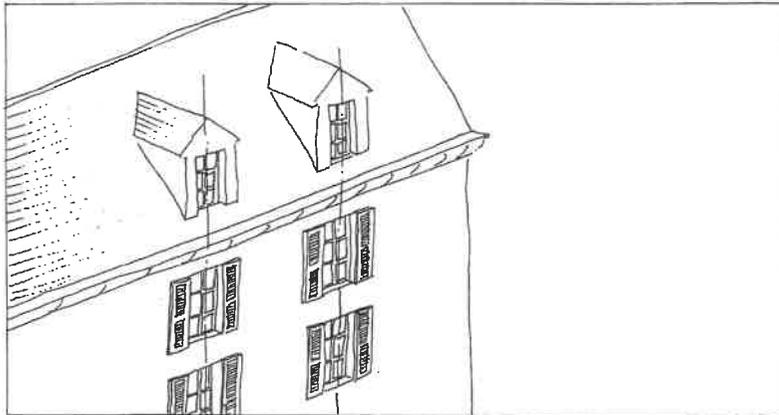
P.15- La matière plastique est proscrite pour les chéneaux, gouttières et descentes d'eau pluviale visibles de l'espace public.

P.16- Les nouvelles lucarnes s'inspireront d'un modèle traditionnel (lucarne à capucine, à bâtière, rampante, etc...- voir p 5). Des lucarnes contemporaines pourront cependant être créées.

P.17- Les châssis de toit seront posés encastrés (schéma 9).

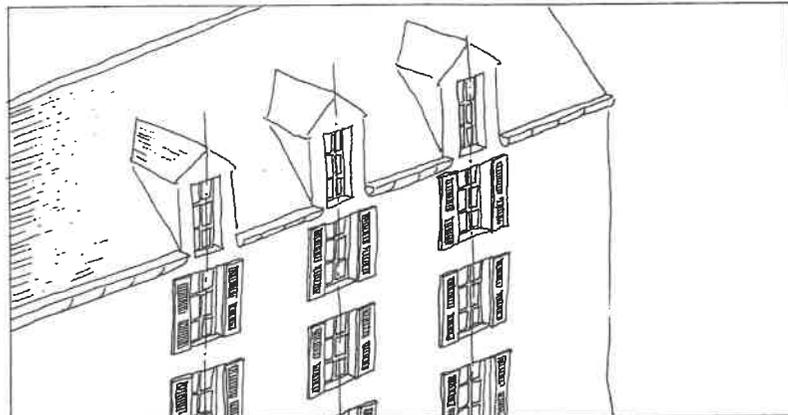
P.18- Les souches de cheminées ne seront pas en saillie par rapport au mur pignon.

**PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS****TOITURE.....LUCARNE.....CHEMINEE.....**



- Lucarnes placées à l'aplomb des ouvertures de la façade.

schéma 10



- Lorsqu'une façade comporte plusieurs lucarnes, on évitera d'interrompre de façon systématique la gouttière

schéma 11

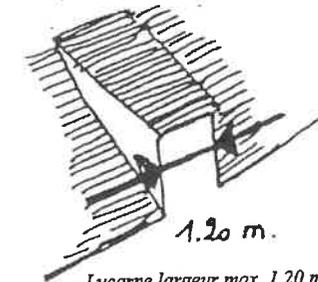
### Recommandations:

#### • Immeubles de rapport:

R.2- Les lucarnes, pour rester à l'échelle des volumes des constructions, n'excéderont pas 1,20m de largeur (schéma 12).

R.3- Les lucarnes seront placées à l'aplomb des ouvertures de la façade (schéma 10).

R.4- Lorsqu'une façade comporte plusieurs lucarnes, celles-ci n'interrompent pas de façon systématique la gouttière (schéma 11).

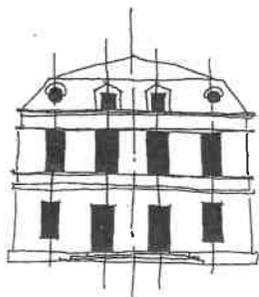


- Lucarne largeur max. 1,20 m

schéma 12

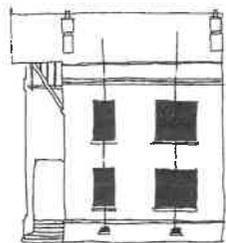
## PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

TOITURE.....LUCARNE.....CHEMINEE.....



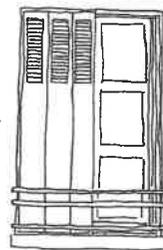
- Demeure bourgeoise (schéma 13).

Les demeures bourgeoises ont des volets en bois ou en métal se repliant sur la façade ou sur les tableaux des baies (voir illustrations ci-dessous).

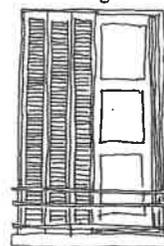


- Villa bourgeoise (schéma 14).

Rez-de-chaussée

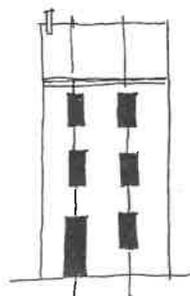


Etage



Les villas bourgeoises ont des volets métalliques se repliant sur le tableau des baies. Ils sont, au rez-de-chaussée, pleins ou persiennés en partie supérieure et entièrement persiennés à l'étage.

schéma 16

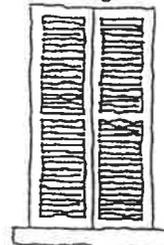


- Immeuble de rapport (schéma 15).

Rez-de-chaussée



Etage



Les immeubles de rapport ont, dans les étages, des volets en bois se repliant sur la façade. Au rez-de-chaussée, ils peuvent être en bois ou métallique se repliant sur le tableau des baies. Ils sont, au rez-de-chaussée, pleins ou persiennés en partie supérieure (1/3 persienné pour 2/3 plein) alors qu'à l'étage ils sont entièrement persiennés.

schéma 17

**ORDONNANCE, OUVERTURE**

(Ordonnance: disposition générale d'une façade).

- La composition des façades des demeures bourgeoises est souvent symétrique (schéma 13) alors que celle des villas bourgeoises est dissymétrique (schéma 14). Les entrées sont surélevées par rapport au sol de quelques marches et précédées d'un perron. Les fenêtres sont plus hautes que larges avec une hauteur minimale égale à 1,5 à 1,6 fois la largeur. Néanmoins on trouve des fenêtres de proportions presque carrées.

- Les façades des immeubles de rapport sont rythmées par des ouvertures de proportions verticales, plus hautes que larges avec une hauteur minimale égale à 1,5 à 1,6 fois la largeur (schéma 15). Le nombre de travée est variable. Les fenêtres à deux vantaux comportent pour la plupart six carreaux.

**VOLET**

- Les demeures bourgeoises ont des volets en bois ou en métal se repliant sur la façade ou sur les tableaux des baies (schéma 16 et 17).

- Les villas bourgeoises ont des volets métalliques se repliant sur le tableau des baies (schéma 16).

- Les immeubles de rapport disposent, dans les étages, de volets en bois se repliant sur la façade. Au rez-de-chaussée, ils peuvent être en bois ou métallique se repliant sur le tableau des baies. Ils sont, au rez-de-chaussée, pleins ou persiennés en partie supérieure (1/3 persienné pour 2/3 plein) alors qu'à l'étage ils sont entièrement persiennés (schéma 17).

**GARDE-CORPS**

- Les garde-corps des demeures et villas bourgeoises sont ouvragés. Ils sont réalisés en fonte moulée ou en fer forgé et sont fixés sur la façade ou entre les tableaux des baies, pour les demeures bourgeoises, et uniquement sur la façade pour les villas.

- Les garde-corps des immeubles de rapport participent à l'élégance des façades. Réalisés en fonte moulée ou en fer forgé ils sont surmontés d'une lisse en bois et fixés entre le tableau des baies. Ils sont souvent aujourd'hui remplacés par des éléments tubulaires qui nuisent à la qualité des façades.



- Immeuble de rapport, rue du Général Leclerc.  
Garde-corps fixé entre les tableaux de la baie pour permettre aux volets en bois de se déployer sur la façade.



- Garde-corps de piètre qualité.



Garde-corps implantés sur la façade pour permettre aux volets métalliques de se replier sur le tableau des baies.



- Suppression des volets, transformation des ouvertures et garde-corps de piètre qualité.

**BONS EXEMPLES**

**OUVERTURE.....VOLET.....GARDE-CORPS.....**

**ERREURS A EVITER** 10

**Prescriptions:**• Demeures et villas bourgeoises:

P.19- Les proportions verticales des baies (portes et fenêtres) seront conservées. Toute création de baie respectera l'ordonnement et les proportions des baies existantes.

P.20- Les menuiseries extérieures seront peintes. Les vernis ou revêtements de teinte "bois" sont proscrits.

P.21- Les volets en P.V.C. ou en plastique sont proscrits.

P.22- Ne sont pas autorisés, les garde-corps:

- en P.V.C.;
- composé uniquement d'un tube, de section circulaire ou carrée;
- réalisés avec des formes et des matériaux étrangers au contexte bâti environnant;

P.23- Les garde-corps anciens seront conservés.

P.24- Les motifs décoratifs des garde-corps seront compris dans le plan vertical du garde-corps.

• Demeures bourgeoises

P.25- Les huisseries des fenêtres seront en bois.

• Villas bourgeoises:

P.26- Les huisseries des fenêtres en P.V.C. sont autorisées sous réserves que les profilés soient fins.

P.27- Les volets seront en métal se repliant sur le tableau des baies.

P.28- Les garde-corps seront fixés sur la façade.

• Immeubles de rapport:

P.29- Les proportions verticales des baies seront conservées. Toute création de baie respectera l'ordonnement et les proportions des baies existantes.

P.30- Les portes et fenêtres seront installées en retrait du nu extérieur de la façade. Les tableaux auront des dimensions comprises entre 15 cm et 20 cm.

P.31- Les menuiseries extérieures en bois seront peintes. Les vernis ou revêtements de teinte "bois" sont proscrits.

P.32- Les huisseries des fenêtres en P.V.C. sont autorisées sous réserves que les profilés soient fins.

P.33- Les linteaux en bois apparent ne sont pas autorisés.

P.34- Les volets seront en bois peint dans des couleurs en harmonie avec les menuiseries et avec l'environnement. Les barres et ferronneries seront peintes dans la teinte des volets (voir palette colorée).

P.35- Les volets en P.V.C. ou en plastique sont proscrits. Les volets roulants ne pourront être utilisés que s'ils se déroulent au nu de la fenêtre et si leur coffre est invisible (schéma 18). La mise en place de volets roulants n'autorisera pas pour autant la suppression des volets traditionnels.

P.36- Les volets existants seront conservés.

P.37- Les garde-corps d'une même façade seront identiques ou appartenant à la même famille.

P.38- Les garde-corps seront fixés entre les tableaux des baies.

P.39- Ne sont pas autorisés, les garde-corps:

- en bois;
- en P.V.C.;
- composés uniquement d'un tube, de section circulaire ou carrée;

P.40- Les garde-corps anciens seront conservés.

P.41- Les motifs décoratifs des garde-corps seront compris dans le plan vertical du garde-corps.

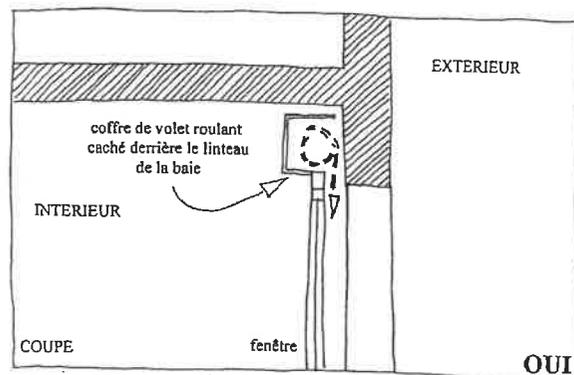
**PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS****OUVERTURE.....VOLET.....GARDE-CORPS.....**

**Recommandations:**• Immeubles de rapport:

R.5- Les portes de garage, cochères ou charretières seront pleines, sans oculus ni partie vitrée.

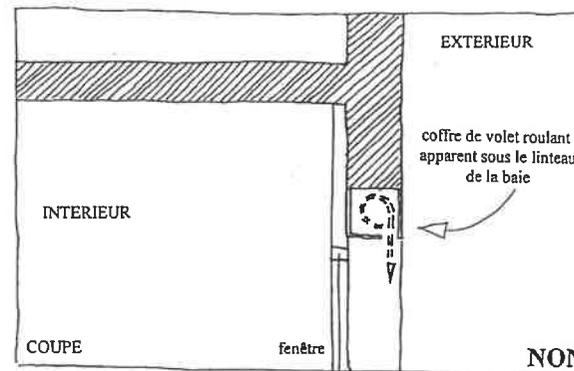
R.6- Les volets au rez-de-chaussée seront soit pleins soit ajourés en partie haute (1/3 lames et 2/3 plein). A l'étage, ils seront à lames sur la totalité de leurs surfaces.

R.7- Les garde-corps auront des formes simples.



- Sur cette coupe, le coffre de volet roulant n'est pas visible en façade car caché derrière le linteau de la baie. Cette solution est envisageable à condition de maintenir en façade les volets traditionnels existants.

schéma 18



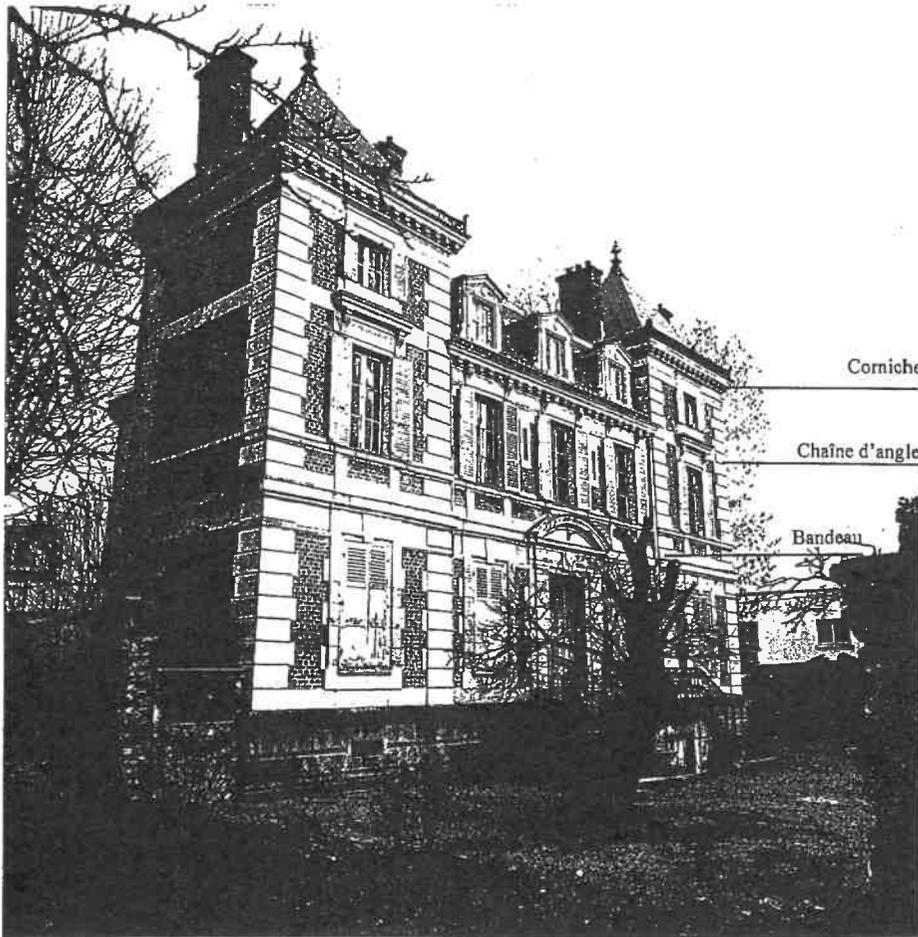
- Sur cette coupe, le coffre de volet roulant est visible en façade car fixé sous le linteau de la baie (voir photo ci-contre).



- Erreur à éviter, remplacement des volets d'origine par des volets roulants dont le caisson reste apparent.

**PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS**

OUVERTURE.....VOLET.....GARDE-CORPS.....



- Demeure bourgeoise.

DECOR, MOULURES

- Les demeures et villas bourgeoises ont des décors recherchés. Ces éléments s'inspirent de la tradition classique: soubassements, corniches, bandeaux pour les éléments horizontaux et pilastres, chaînes d'angles, chambranles moulurés de baies. Certaines demeures présentent des nervures en briques et/ou en pierre, d'autres un décor de moulures en plâtre "gros".

Les villas bourgeoises ont des décors souvent plus originaux et les matériaux utilisés sont variés (brique, caillasse, pierre taillée, meulière, métal, bois, céramique).

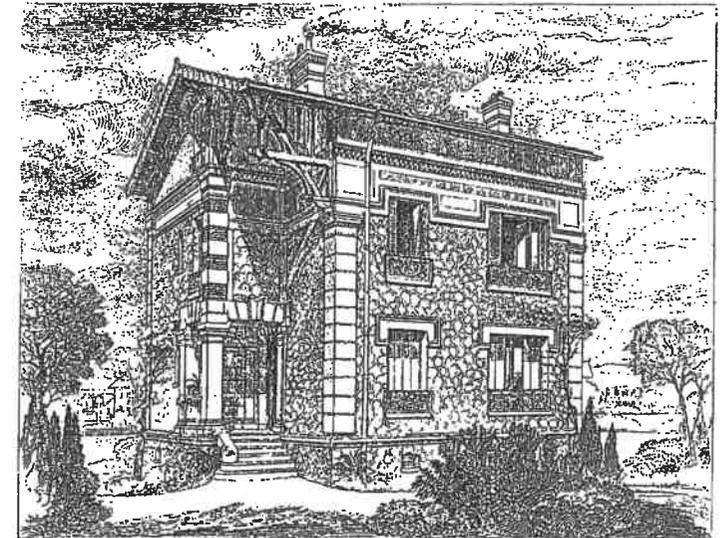
- Les immeubles de rapport ont des décors plus épurés se limitant aux corniches et bandeaux et à des modénatures simples.

Le contour des baies est souligné par une feuillure à volet.

Le soubassement est soit en brique, soit en moellon, plus rarement en pierres appareillées.

Les appuis de fenêtres sont épais de l'ordre de 8 à 11 centimètres et ont une très faible saillie par rapport à la façade d'environ 3 centimètres.

Dans le bourg de Gonesse, comme dans beaucoup de communes d'Ile-de-France, la plupart des décors moulurés ont malheureusement disparu à la suite de ravalements intempestifs.



- Villa bourgeoise.

ANALYSE

DECOR, MOULURE.....MATERIAUX.....

MATERIAUX

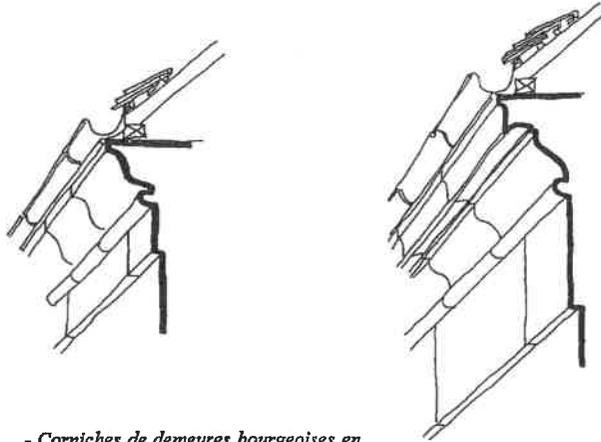
- Les demeures bourgeoises sont construites en pierre, en brique ou en maçonnerie hourdée au plâtre "gros".

- Les matériaux utilisés pour les villas bourgeoises sont la pierre et la brique (rarement enduite), le métal pour certains linteaux.

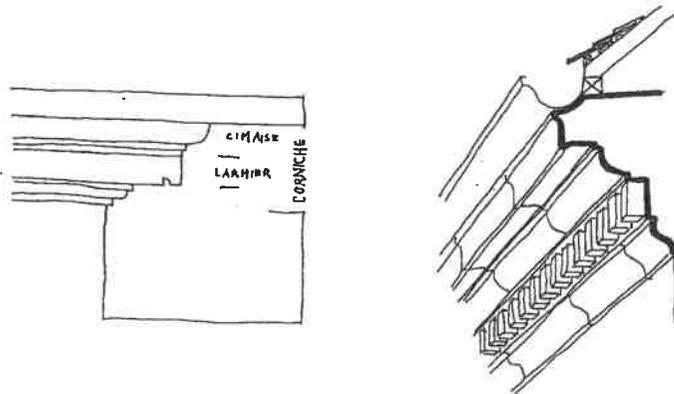
- Les immeubles de rapport sont construits en maçonnerie hourdée au plâtre "gros". La brique enduite est utilisée fréquemment à Gonesse en raison de la présence d'une briqueterie dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle, sur le territoire de la commune d'Arnouville. Les murs étaient protégés par un enduit à base de plâtre "gros", ce même plâtre servait à tirer les moulures.

Ces enduits pouvaient aussi être colorés ou compartimentés dans un réseau de plates bandes.

Les enduits ont malheureusement, pour un grand nombre, été refaits avec des matériaux inappropriés (enduit ciment...), parfois l'enduit a disparu pour rendre la pierre apparente ce qui, sur un plan technique, est une profonde erreur.



- Corniches de demeures bourgeoises en pierre.



- Corniches d'immeubles de rapport en plâtre.

ANALYSE

DECOR, MOULURE.....MATERIAUX.....



- Rue de Paris - Villa bourgeoise, variété des matériaux.



- Rudesse des bandeaux et de la corniche de section rectangulaire.



- Rue de Paris - Villa bourgeoise, détails de mise en œuvre.



- Enduit projeté à relief étranger au contexte bâti environnant.

**BONS EXEMPLES**

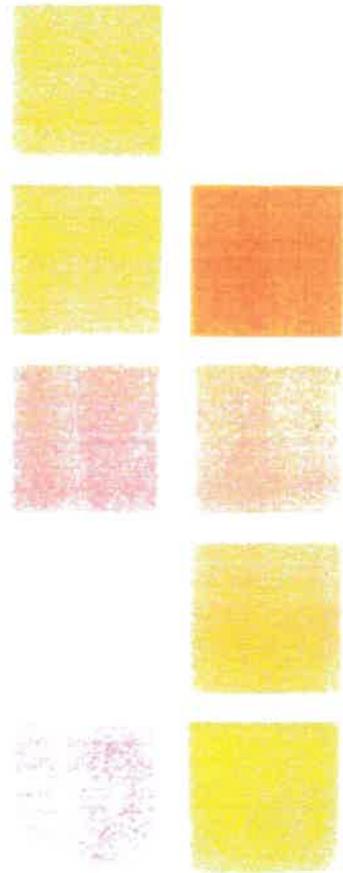
**DECOR, MOULURE.....MATERIAUX.....**

## LES ENDUITS

La palette reprend les tonalités des badigeons traditionnels dont les couleurs étaient vivantes et souvent chaleureuses.

Pour le choix de la couleur, il faut tenir compte de l'environnement, de l'ambiance, de l'orientation, de l'ensoleillement, ainsi que du style de la construction et de sa forme.

L'aspect de finition sera mat, gratté fin, grésé, taloché, lavé.

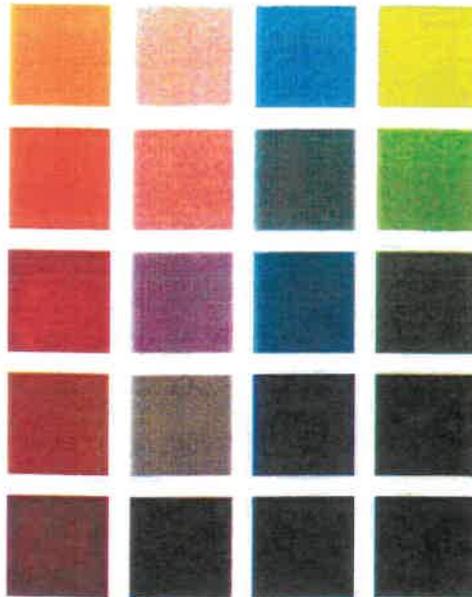


## LES MENUISERIES

La couleur des fenêtres et des huisseries n'est pas à négliger, elle détermine souvent la finesse de l'ensemble d'une coloration. Il faut veiller à l'harmonie enduit/menuiseries.

Le blanc pur est déconseillé, les tons de valeurs claires et moyennes sont recommandés.

Les volets en bois, fenêtres, portes, clôtures, etc., doivent être peints et en aucun cas laissés en bois apparent; le "ton bois" utilisé massivement ces dernières décennies, dans une volonté mal comprise de vouloir "faire rustique", génère des continuités tristes et ternes.



## LES ACCENTS



Les tons plus soutenus et foncés sont recommandés pour les portes, portes cochères, garde-corps, ferronneries, ainsi que pour les devantures qui doivent assurer une continuité forte et colorée au rez-de-chaussée.

Palette de couleur (source Pact Arim du Val-d'Oise)

Prescriptions:

## • Demeures et villas bourgeoises:

P.42- Tous les éléments de décors seront conservés et restaurés.

P.43- Les façades reprendront les matériaux d'origines de la construction.

P.44- La finition des enduits sera talochée grattée ou talochée lissée et non projetée ni même écrasée.

P.45- Sont proscrits:
 

- les enduits floqués ou rustiques réalisés à la truelle;
- les enduits à gros grains passés au rouleau;
- les enduits ciment;
- les finitions projetées à relief (enduits tyroliens).

## • Immeubles de rapport:

P.46- Les corniches, bandeaux et décors moulurés d'origines seront conservés.

P.47- Les corniches et bandeaux préfabriqués aux moulures grossières sont proscrits.

P.48- L'utilisation de matériaux de placage sur les soubassements est interdite.

P.49- Aucun élément en saillie n'est autorisé sur une façade traditionnelle (balcon, bow-window, etc.).

P.50- Les maçonneries de moellons apparents seront rejointoyées au mortier de plâtre gros ou de chaux, les joints étant largement beurrés et grattés à fleur de parement, à pierre vue.

P.51- Les rejointoiements au ciment gris ou à joints marqués, en creux ou en relief, sont proscrits.

P.52- Les enduits au plâtre seront entretenus et restaurés à l'identique et pourront être colorés aux moyens de badigeons à base de lait de chaux.

P.53- La finition des enduits sera talochée grattée ou talochée lissée et non projetée ni même écrasée.

P.54- Sont proscrits les enduits floqués ou rustiques réalisés à la truelle, les enduits à gros grains passés au rouleau, les enduits ciment, les finitions projetées à relief (enduits tyroliens).

Recommandations:

## • Immeubles de rapport:

R.8- Les moulures seront obtenues par mouluration d'enduit de plâtre ou de chaux.

R.9- Les soubassements d'origine seront restitués (moellon, brique,...).